



Commission départementale
de la consommation des espaces agricoles
de la Savoie



Compte-rendu de la séance du
06 janvier 2012

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 06 janvier 2012, sous la présidence d'Aurélie ROY, chef du service Planification et Aménagement des Territoires de la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité
- ✓ Mme Aurélie ROY, chef du SPAT DDT de la Savoie
- ✓ M. Jean-Marc GUIGUE, président de la FDSEA
- ✓ M. Miche CHAMBE, confédération paysanne de la Savoie
- ✓ M. Bernard FERNEX DE MONGEX, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant de la chambre interdépartementale des notaires
- ✓ M. André COLLAS, vice-président de la FRAPNA

Membres ayant donnée mandat :

- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles à M. Jean-François DUC, maire de La Trinité

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Lionel MITHIEUX, vice-président du conseil général de la Savoie
- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère
- ✓ M. Patrice JACQUIN, président de la Chambre d'Agriculture
- ✓ M. Baptiste BURNIER, représentant le syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie
- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ M. Serge LACOUR, services de la chambre d'agriculture de la Savoie
- ✓ M. Pierre BARDAGOT, services de la FDSEA de la Savoie
- ✓ M. Alexandre MOULIN, syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie
- ✓ Mme Bénédicte BERNARDIN, DDT, SPADR
- ✓ Mme Martine GIRARD, DDT, chef de l'unité SPAT/APU

Ordre du jour

N°	Dossiers soumis à examen	Rapporteur	Personnes invitées	Heure prévisionnelle
1	PLU de Crest-Voland	DDT	M. le maire	09 h 30
2	PLU de Saint Nicolas La Chapelle	DDT	M. le maire	10 h 00
3	Divers	DDT		10 h 30

Madame Aurélie ROY ouvre la séance à 09 heures 45 en déclinant l'ordre de jour.

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE CREST-VOLAND
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 1 : PLU Crest-Voland

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : Madame RIMBOUD, 1^{ère} adjointe au maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 6 janvier 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Crest-Voland.

Le projet de PLU a été arrêté une première fois par délibération du 1er avril 2011 et examiné lors de la CDCEA du 13 juillet 2011. Celle-ci a émis un avis favorable au projet, mais assorti de réserves suivantes :

- les secteurs de « Combloux » et de « Paravy », classés en zone AU, devraient demeurer à vocation agricole.
- la commission recommandait d'introduire un classement en secteurs AC (*zone dédiée à l'implantation de bâtiments liés à l'exploitation agricole*) pour permettre l'aménagement de ces bâtiments plutôt qu'un classement en secteur A (*zone d'espace naturel productif*).


Au deuxième arrêt du projet par délibération du 14 octobre 2011, et reçu en préfecture le 18 novembre 2011, il a été constaté la suppression de la zone AU de « Combloux » et le classement des bâtiments agricoles existants en zone Ac. La commune a confirmé dans son projet de PLU le maintien de la zone AU de « Paravy » dans son enveloppe initiale.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, en notant la qualité du travail et les efforts importants déjà réalisés par la commune, notamment en terme de réduction des surfaces constructibles et de préservation des paysages.

Cependant, une réserve est maintenue sur la zone AU de « Paravy » : la commission demande à la commune de mieux justifier son projet urbain et en complétant son argumentaire sur la préservation du paysage.

Enfin, la commission rappelle l'intérêt de conserver les boisements renforçant le caractère du paysage.

Chambéry, le 18 JAN 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,


Aurélie ROY

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE Saint Nicolas La Chapelle
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 2 : PLU Saint Nicolas La Chapelle

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : B.DESMARETS, maire et G.MOLLIET, cabinet VIAL

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 6 janvier 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Saint Nicolas La Chapelle, arrêté par délibération du conseil municipal le 18 octobre 2011 et déposé en Préfecture le 14 novembre 2011.

Le projet de PLU est fondé sur des zones U qui reprennent l'enveloppe urbanisée actuelle avec seulement 2,5 hectares d'extension, conformément aux prescriptions du SCOT Arlysère. Au sein de cette enveloppe urbanisée, deux zones AU sont délimitées sur les espaces vierges les plus importants, une zone classée 1AU en continuité du cœur du village, l'autre classée en 2AU, située plus en périphérie. Enfin, il est noté que des secteurs communaux sont contraints par des risques naturels.

Globalement le PLU, en contenant l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine, assure la pérennité de l'activité agricole. Les choix de développement sont bien explicités et en adéquation avec les zones.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, en soulignant la qualité du projet urbain communal et du travail effectué, assorti toutefois de la recommandation suivante :

- il est constaté de petites extensions en zones Uc (par exemple les parcelles 425, 1655, 1876, 1877, 1737). La commission appelle l'attention de la commune sur l'organisation des accès aux parcelles agricoles pour leur exploitation et notamment dans l'objectif de ne pas enclaver ces secteurs. La commune vérifiera le maintien des accès et en particulier pour la parcelle 1737, située en bordure de route.

Chambéry, le 18 JAN 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Aurèle ROY

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE



La séance se clôt vers 11 heures 30.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 10 février 2012, à partir de 9 heures 30, à la DDT.

L'ordre du jour portera sur la présentation du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes. Le décret du 16 juin 2011 relatif au SRCAE prévoit un avis des CDCEA sur le schéma.

Le projet de SRCAE peut être consulté sur le site Internet SRCAE : <http://srcae.rhonealpes.fr/>

Pour le préfet, 18 JAN 2012
son représentant à la CDCEA,

Aurélie ROY